



déclaration liminaire CTL du 15 avril 2021

Monsieur le Président,

Aujourd'hui ce CTL se tient pendant une période particulière, les vacances scolaires.

Habituellement, nous serions vent debout contre la tenue de cette instance alors que les élu·es du CTL, souvent également parents et s'intègrent dans un planning pour que la déconnexion nécessaire s'organise avec la vie du service.

Pourtant, nous sommes ici, réuni·es à distance.

Les congés scolaires n'étaient pas prévus sur cette période et nous savons combien il est compliqué de bouleverser le calendrier des instances.

Un peu de compréhension dans un sens comme dans l'autre, peut permettre de mieux travailler ensemble et nous en sommes conscient·es.

Cette période est compliquée et oblige à réagir plus rapidement pour mettre en place des organisations. Après une année rythmée par des mesures gouvernementales, elle-mêmes dépendant d'un virus difficile à cerner, nous savons que tous·tes devons faire des efforts.

La vie professionnelle et familiale de tous·tes est largement impactée par ces difficultés. D'abord par cette maladie avec laquelle nous devons vivre en attendant d'avoir enfin les moyens de la combattre.

Les gestes barrière font partie du quotidien tant à la maison qu'au bureau, et chacun·e s'emploie à les respecter de son mieux.

Ensuite, notamment pour les parents, par la complexité à organiser le travail, quelquefois le télétravail et la vie de famille.

D'après la communication du Directeur Général et du Secrétariat Général, relayée par vous-même, auprès des responsables de service pour une application locale, des autorisations spéciales d'absence devraient aider les parents d'enfants de moins de 16 ans, lorsque leurs missions ne sont pas télétravaillable et moins de 12 ans bien qu'elles soient télétravaillables, à faire face aux difficultés qu'ils rencontrent au quotidien.

Devraient est effectivement le terme.

Le recensement que nous recevons maintenant régulièrement nous montre à quel point les collègues sont organisé·es et se passent allégrement de ces autorisations spéciales d'absences.

Si on se contente de regarder les chiffres c'est effectivement ce qu'on pourrait se dire.

Mais, voilà, nous avons l'habitude de contacter les collègues et de leur demander si tout se passe bien et maintenant nous regardons les chiffres recensés avec un autre œil.

A la question posée au CHSCT sur la prise de congés, votre réponse a été « les agents qui le souhaitent pourront prendre des congés. Prendre des congés est indispensable » et « les messages du Secrétariat Général et du Directeur Général sont très clairs : il faut s'organiser au mieux et la prise de congés peut faciliter cette réorganisation. On ne va pas imposer les congés, actuellement, ce n'est pas à l'ordre du jour ». **Vous nous avez dit que vous alliez rappeler aux responsables de procéder avec souplesse.**

Dans les faits, la souplesse est largement mâtinée de rigidité, et si imposer les congés n'est pas à l'ordre du jour, il est évident que tout le monde n'a pas bien lu l'ordre du jour.

Il semblerait que le mot d'ordre est : surtout, il faut éviter à tout prix d'accorder des autorisations spéciales d'absence pour les parents, d'autant plus lorsque les enfants ont plus de 12 ans.

Bien sûr, on ne conseille à personne de laisser les enfants seuls à la maison mais inciter fortement les parents à télétravailler ne revient-il pas au même ?

Vous monsieur de Président, qui aimait parler de responsabilité, qui sera le responsable lorsqu'un enfant d'un·e collègue forcé·e à télé-travailler aura un accident ? lui reprocherez-vous de ne pas s'être mis·e en autorisation spéciale d'absence ?

Peut-on vraiment télétravailler en gardant des enfants ? Quelques fois oui et d'autres non.

Est-ce plus facile de télétravailler lorsque les enfants ont entre 12 et 16 ans ? Quelques fois oui et d'autres non.

A la demande de **SOLIDAIRES Finances Publiques 62** de reconnaître un télétravail dégradé, vous avez répondu « non », Monsieur le Président. Vous avez même rappelé qu'on n'était pas en PCA et que toutes les missions devaient être réalisées. **Clairement, avec des agent·es absent·es et d'autres en télétravail couplé avec la garde de leurs enfants, si le niveau de réalisation des missions reste le même, l'année prochaine tous·tes devraient avoir au moins un tableau synoptique reflétant l'excellence de leur implication et de leur sens du service public. Ce n'est certes pas grand chose et ils·elles mériteraient une vraie reconnaissance avec une revalorisation du point d'indice et le maintien de nos structures par l'abandon du NRP, pour permettre à tous·tes de rendre le meilleur service au public.** Si vous choisissez cette juste récompense, croyez-nous, nous ne nous y opposerons pas.

Ce CTL évoquera le bilan des campagnes 2020. L'année dernière, cette campagne s'est déroulée dans une situation sanitaire très compliquée et nos collègues ont tout fait pour que tout se passe bien malgré des conditions difficiles. Les services, déjà très affaiblis par des suppressions d'emplois incessantes, ont dû se concentrer sur les missions essentielles et bien sûr assurer la campagne déclarative IR, suivie de près de celle des avis.

Votre bilan met en avant des chiffres et les mesures prises pour faire face aux missions quoi qu'il en coûte et conclut, comme il fallait s'en douter, que tout s'est bien passé et que l'enseignement à en tirer est qu'il faut continuer à éloigner les usager·ères de nos services.

Le nôtre est différent à n'en pas douter et les vigiles postés aux portes de quelques-uns de nos sites montrent que les usager·ères semblent avoir des difficultés à comprendre la nouvelle vision du service public.

Le service public que nous souhaitons conserver pour tous·tes n'est pas une vision idyllique en décalage avec les réalités budgétaires.

Louis Rolland a défini le service public selon trois grands principes de base :

- la continuité qui implique qu'il soit assuré régulièrement,
- la mutabilité afin qu'il s'adapte aux besoins de l'époque,
- **l'égalité, afin que tous·tes en bénéficient de façon équitable.**

Il doit correspondre justement aux besoins existants, et s'attacher à apporter à l'usager·ère le service auquel il peut justement prétendre et satisfaire l'intérêt général.

Il ne doit pas appliquer le principe, cité justement par Coluche : « dis-moi ce dont tu as besoin, je t'expliquerais comment t'en passer ».

Le NRP est en complète contradiction avec les principes du service public et nous nous y opposons encore et toujours.

C'est pour cette raison et pour une reconnaissance juste des agent·es de la DGFIP que nous appelons à la grève le 10 mai, pour qu'enfin nos dirigeant·es nous entendent.

Vos élu.es **SOLIDAIRES Finances Publiques 62**

Catherine VERDAUX, Nadège BOTTE : titulaires

Pascal PEIREIRA, Céline VANDEN-BROECK : suppléant·es

Arnaud VANHOUCKE : expert

